

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 28/06/21

Date limite de distribution: 02/07/21

Sommaire

DOSSIER SPÉCIAL FONCTIONNEMENT ET DIRECTION DE L'ÉCOLE

Edito / Carte scolaire

(p. 2)

Grenelle

(p. 3)

Fonctionnement et direction de l'école

(p. 4 à 7)

Droits et libertés

(p. 8)

AESH

(p. 9)

Ecole maternelle

(p. 10 et 11)

Adhésion

(p. 12)



**TEMPS, AIDE,
RECONNAISSANCE
POUR LA
DIRECTION
D'ÉCOLE.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Maxime Vasseur. Responsables de la rédaction : David Blothiaux et Alexandra Dehouck. Imprimé par Imprimerie Julien (96 rue des frères Caron, 62460 DIVION). Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



**SNUipp
FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Juillet 2021

... Ensemble, dans l'équité et la transparence, pour de nouveaux droits !

30^{ème} année scolaire et toujours les mêmes convictions !

Couvre-feu, reconfinement, attestations d'employeur, énième protocole sanitaire, tests, masques, vaccination... L'année scolaire qui s'achève aura été fortement perturbée par la pandémie de Covid-19. Comme l'année dernière ! **Et comme il fallait s'y attendre, le « monde d'après », tant promis par le Président de la République, ressemble au monde d'avant** : un ministre toujours hors-sol, un Grenelle de l'Education ressemblant à une mascarade, moins de postes offerts aux concours de recrutement, une réforme des retraites réactionnaire qui revient par la petite porte...



David Blothiaux, Alexandra Dehouck, Maxime Vasseur
Co-secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62

Le syndicalisme est le frein pour arrêter ce rouleau compresseur et la solution pour transformer l'École et la société. Restons informés et syndiquons-nous pour faire respecter nos droits !

Droit à des effectifs acceptables (nous avons porté votre voix en carte scolaire : plus d'une centaine d'écoles nous ont transmis leurs effectifs et nous avons obtenu des ouvertures, l'abandon de fermetures et nous œuvrons encore pour le respect des instances), droit à un mouvement qui se déroule de façon équitable et transparente, droit à la santé et à être remplacé-es...

Débattons ensemble pour une véritable reconnaissance du travail des directrices et directeurs et pour une école qui inclut de façon respectueuse. Agissons ensemble pour de meilleures conditions de travail, pour le respect des AESH. **Durant l'année scolaire 2021/2022, le SNUipp-FSU sera à vos côtés, comme il l'est depuis sa création en 1992 !**

En attendant :

**Bonnes vacances reposantes !
Bonne retraite méritée aux collègues concerné-es !**

Carte scolaire

... Exigeons une baisse des effectifs dans toutes les classes !

Carte scolaire : ce n'est pas terminé !

Vous avez peut-être subi une fermeture de classe dans votre école lors du CTSD « carte scolaire » du 12 février 2021. Peut-être avez-vous espéré une ouverture qui n'a pas été actée à quelques élèves près. Alors, si la situation de votre école a changé depuis, que des élèves sont arrivés dans votre école, augmentant ainsi la moyenne d'élève par classe ou créant des difficultés diverses (organisation pédagogique, beaucoup de doubles ou triples niveaux ...), n'hésitez à nous contacter. Jusqu'à maintenant, un CTSD d'ajustement de carte scolaire a toujours eu lieu le premier jour de la rentrée afin de revoir les situations exceptionnelles. **Le SNUipp-FSU a d'ores et déjà demandé à ce qu'un CTSD d'ajustement de carte scolaire supplémentaire soit organisé avant la fin de l'année scolaire.** Au moment de l'écriture de cet article, nous n'avons pas encore obtenu de réponse.



bassin de Lens-Hénin-carvin

David Blothiaux

06 67 52 54 81
sephyro-1er@hotmail.fr

bassins d'Arras et de Béthune

Dominique Dauchot

06 27 01 02 43
domdauchsnu62@yahoo.com

bassins de Calais et de Boulogne

Arnaud Delplanque

07 81 55 67 10
arnaud.delplanque@orange.fr

David BLOTHIAUX

... Exigeons une vraie revalorisation des salaires !

Grenelle : la farce-attrape du ministre



L'autosatisfaction du ministre

Le ministre a rendu ses conclusions du Grenelle le 26 mai 2021. Passons sur la table ronde qui a précédé les annonces du ministre et qui a ressemblé à un exercice d'autosatisfaction, sans jamais entendre la voix des personnels. Les annonces confirment que la « revalorisation historique » promise par le ministre restera un énième... effet d'annonce de ce quinquennat. Pire, **le ministre laisse volontairement planer le doute sur d'autres revalorisations conditionnées à de nouvelles missions à définir.**

Où est passée la revalorisation historique ?

En matière financière, l'enveloppe affichée de 700 millions est un leurre car contenant des mesures actées par ailleurs (protection sociale complémentaire, passage en année pleine des mesures 2021). **La réalité est 400 millions d'euros pour l'année 2022 soit moins qu'en 2021** (500 millions en année pleine). Largement insuffisante, cette enveloppe financière ne permet même pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dix dernières années. Ces annonces ne sont donc pas à la hauteur du déclassé salarial des personnels du 1er degré, qui est pourtant un des facteurs du manque d'attractivité de nos professions comme le montrent, tous les ans, les chiffres des concours de recrutement. Par ailleurs, cette enveloppe ne concerne pas tous les personnels de l'Éducation nationale alors même qu'une revalorisation de tous les agents est nécessaire !

La loi de programmation pluriannuelle est enterrée alors qu'elle aurait permis de donner de la visibilité et de la crédibilité au processus. Encore un renoncement ! Le ministre évoque seulement un élan ou **un engagement, ce qui ne sécurise donc en rien les perspectives pour l'avenir.**

Une transformation inquiétante de notre métier

Quant aux annonces sur le métier, celles-ci relèvent soit d'une farce (en 2021, le ministère de l'Éducation nationale s'engage à dire « bonjour » en début de mail...), soit de **projets de transformation profonde et inquiétante du système éducatif, par exemple en matière de ressources humaines.** Les perspectives sur le remplacement, les collectifs pédagogiques, la direction d'école, doivent être discutées en juin (plus d'infos sur : 62.snuipp.fr). Pour le SNUipp FSU, il n'est pas sérieux de traiter toutes les questions



des métiers de l'éducation dans un calendrier aussi court et avec aussi peu de clarification sur le lien avec les questions de revalorisation : s'agit-il de définir de nouvelles missions pour "justifier" la revalorisation ?

Le SNUipp-FSU rappelle sa demande d'une réelle revalorisation sans contrepartie, qui concerne l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels. Cela passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate de tous les personnels. La FSU insiste également sur l'urgence de la situation des AESH et sur une politique salariale qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est temps que le Ministre entende ce que les personnels veulent pour le service public d'Éducation du 21e siècle : un service public renforcé, avec des moyens et des personnels revalorisés. Et au terme de ces 20 mois de crise sanitaire, il faut une autre politique d'Éducation avec un véritable plan d'urgence pour l'École et la rentrée 2021 !

David SCARPA





Aujourd'hui menacée, la fonction de direction d'école doit être réaffirmée et reconnue, tout en maintenant l'absence **d'autorité hiérarchique dans les écoles**. La place, le rôle et les prérogatives des conseils des maîtres-ses doivent être confirmés. C'est une richesse qui place le collectif de travail au cœur du fonctionnement de l'école primaire française.

Le SNUipp-FSU réaffirme pour les directeurs et directrices leur place de pairs en charge **d'animer et coordonner l'équipe pédagogique** et refuse tout statut hiérarchique qui les conduirait, via le nouveau management public, à mettre en place des outils, des procédures et des méthodes de gestion qui viendraient s'interposer entre eux et l'équipe et nuire à la liberté pédagogique de chacun-e.

Ce positionnement et ces revendications sont à la fois construites lors des congrès nationaux, dans un projet global pour l'école, en s'appuyant sur l'ensemble de la profession.

La direction et le fonctionnement de l'école n'est pas l'affaire d'une personne qui aurait une position hiérarchique, mais bien l'affaire de l'ensemble de l'équipe pédagogique qui agit de manière collective et concertée. Le directeur-trice bénéficie quant à elle d'allègements de temps de classe sous forme de décharges afin d'accomplir sa mission spécifique.

Ce refus du statut est d'ailleurs affirmé par près de 90% des personnes en charge de direction qui ont répondu à l'enquête ministérielle de novembre 2019. Il ressort également dans cette enquête que:

- ils et elles estiment leur autorité reconnue par « les IEN (82 %), les élus municipaux (82 %) et les enseignants (81%) » **et ne souhaitent pas un statut (91%)**
- ils et elles réaffirment avoir **besoin de moyens et de temps** pour assurer ce qu'ils considèrent comme le cœur de leur fonction : « le suivi collectif des élèves et des projets pédagogiques, le travail en équipe, le pilotage de l'équipe »
- la première piste d'amélioration exprimée spontanément est d' « **avoir une aide humaine / un poste de secrétariat pérenne** ».

Au-delà de leur rôle de coordination et d'animation d'équipe, les directeurs et directrices sont les interlocuteurs-trices privilégiés et indispensables des familles et des différents partenaires de l'École tels que les collectivités territoriales et d'autres professionnels. Ce travail de représentation et de relation, au cœur de la fonction, est essentiel au bon fonctionnement de l'école et doit être reconnu. Les gestes professionnels particuliers dont la spécificité s'est renforcée nécessite une **formation adaptée prenant en compte les différents aspects de la fonction et sa complexification**. Certaines tâches, lourdes et inutiles doivent être supprimées.



Ce que demandent de toute urgence les directeurs et directrices, et ce que revendique le SNUipp-FSU, ce sont des emplois statutaires et pérennes d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école, une reconnaissance salariale, du temps de décharge à la hauteur des besoins, du vrai temps de formation et un allègement des tâches administratives.

L'urgence est à une **réelle amélioration des conditions de travail**, à un renforcement du lien entre toutes et tous.

LE SNUipp-FSU et 3 autres organisations syndicales (qui représentent à eux quatre près des trois-quarts de la profession aux dernières élections professionnelles) demandent **l'abandon de toute instauration d'une hiérarchie dans les écoles, tout en réclamant de réels moyens pour assurer son fonctionnement.**

Quelques mesures ministérielles, saupoudrées et insuffisantes...



Le SNUipp-FSU acte positivement la nouvelle grille de décharges, publiée au BO du 6 mai 2021, qui s'appliquera à la rentrée de septembre 2021.

Si celle-ci améliore légèrement la grille existante, elle reste cependant insuffisante, notamment pour les petites écoles (6 journées de décharges fractionnables seulement par an, 2 à 3 jours au 1^{er} trimestre, 1 jour au 2^{ème} trimestre, et 2 à 3 jours au 3^{ème} trimestre...).

Le régime des écoles maternelles et élémentaires sont identiques jusqu'à 13 classes et plus.

Pour le SNUipp-FSU, il ne peut s'agir que d'une étape, qui doit s'accompagner d'autres mesures et du recrutement pérenne massif de personnels pour l'aide à la direction.

	Actuellement		Rentrée 2021		Projet du SNUipp-FSU
	Mat	Élém	Mat	Élém	
1 classe	4 jours / an		6 jours / an		¼ / semaine
2 classes	10 jours / an		12 jours / an		
3 classes					
4 classes	¼ / semaine				½ / semaine
5 classes					
6 classes					
7 classes	⅓ / semaine				¾ / semaine
8 classes					
9 classes	½ / semaine	⅓ / semaine	½ / semaine		Déch. totale
10 classes		½ / semaine			
11 classes					
12 classes	Déch. totale		¾ / semaine		
13 classes					
14 cl. et +	Déch. totale		Déch. totale		



Une revalorisation de 450 euros bruts annuels de la part fixe de l'indemnité de sujétions spéciales des directeurs et directrices d'école a été également actée. Elle ne peut suffire.

Y compris dans notre département, où la transmission de ce tableau était demandée par des organisations syndicales... Seules les 18h d'animations pédagogiques relèvent des circonscriptions.

Ce sont maintenant les directeur-trice-s qui ont avec les équipes pédagogiques, **la pleine responsabilité de la programmation et de l'animation des 90h restantes dans le respect de la répartition réglementaire.** Et évidemment, comme nous l'ont confirmé le Ministre et l'IA, le tableau des 108h n'est plus à remonter aux IEN !

En matière d'allègement des tâches administratives, le SNUipp-FSU s'est battu depuis des années et a obtenu que la transmission aux IEN—des tableaux d'organisation des 108h ne soit plus exigée.

... voire dangereuses pour l'avenir de l'école publique

Le projet de loi Rilhac, auquel le SNUipp-FSU s'oppose, ne répond pas aux besoins et aux demandes des personnes en charge de direction et **va à contre-sens du bon fonctionnement de l'école publique, gratuite et laïque.** Il n'exclut pas le statut et **permettrait la délégation de compétences des autorités académiques aux directrices et directeurs** (qui seraient donc amenés à prendre des décisions relevant des IEN).

Tout aussi grave, il permettrait au directeur ou à la directrice de participer à l'évaluation des enseignant-es. **Ce à quoi le SNUipp-FSU s'oppose, tout comme il s'oppose à ce que l'évaluation des AESH leur incombe.** C'est aux IEN de les évaluer, non pas à la personne en charge de la direction ou un-e adjoint-e dans une école.

A noter également un silence persistant sur le recrutement pérenne massif de personnels pour l'aide à la direction...

A noter également un silence persistant sur le recrutement pérenne massif de personnels pour l'aide à la direction...

TEMPS, AIDE, RECONNAISSANCE POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE.

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



DOSSIER SPÉCIAL

Éducation
N°1000000000

SNUipp
FSC
PAS DE CALAIS

...En attendant, il est plus qu'urgent d'alléger la charge de travail des directeurs et directrices !

Il est temps que **le gouvernement acte ses engagements d'amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices, car la réalité du terrain est à l'inverse !**

La multiplication des tâches, alourdies par la multiplication de plate-formes numériques et logiciels à maîtriser et à renseigner (base élèves, Gédéon qui concerne les PPMS et la sécurité attendue, Onde, Affelnet, Mobilélève, projets artistiques, logistique de l'ENT les enquêtes diverses, etc...) la remontée souvent pour la veille d'enquêtes diverses, variées et redondantes, **font des directeurs et directrices des personnels corvéables à merci, souvent pris en étau entre les directives descendantes, les impératifs imposés par les IEN, les relations avec les mairies, les partenaires, les enseignants- référents, les MDS, la MDPH,... tout en continuant leur mission de coordonnateur pédagogique de l'école.**

A cela s'ajoutent la gestion des personnels municipaux,

des AESH, l'aide administrative aux familles qui ne sont pas en capacité de renseigner des dossiers, les déplacements sans ordre de mission, souvent sur du temps personnel, afin de récupérer le matériel sanitaire (masques, tests...) **Et tout cela, sans temps supplémentaire, sans aide administrative, bien souvent en dehors des horaires de service !**

Et que dire de la responsabilité engagée des directeurs et directrices qui ne fait que s'accroître, qu'il s'agisse des sorties scolaires, de la mise-en-œuvre du plan vigipirate, des mesures sanitaires... **La période de pandémie et les différents confinements ont montré que les directeurs et directrices sont un rouage essentiel et indispensable dans le fonctionnement de l'école.**

Il est plus qu'urgent que le gouvernement acte des réelles mesures d'allègement de leurs **tâches, qui doit se traduire également par une véritable reconnaissance salariale.**

Et dans le département?

Un groupe départemental des directeurs et directrices d'école s'est tenu le 14 décembre 2020, dont ont découlé 3 ateliers durant l'année scolaire:

- l'aide à l'évaluation des AESH
- le rôle des DVS (directeurs de vie scolaire)
- la circulaire départementale sur les 108h.

Ces groupes de travail ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une instance réglementaire et représentative des personnels et de l'ensemble de la profession. Les organisations syndicales n'ont pas été conviées aux deux premiers ateliers et l'Administration n'a fait preuve d'aucune transparence, qu'il s'agisse du recrutement des DVS, ou du choix des directeurs et directrices conviés à ces GT. Sans remettre en cause les compétences des collègues qui ont participé aux échanges, **le SNUipp-FSU s'interroge sur leur réelle représentativité. En effet, seules les organisations syndicales, qui sur la base de leur représentativité aux élections professionnelles, sont à même de représenter au mieux l'ensemble de la profession.**

Dans un compte-rendu, **la notion de « directeurs experts » est employée.** Le SNUipp-FSU 62 s'oppose à ce pseudo titre de super directeur qui ne répond à aucun critère objectif.

N'hésitez pas à contacter vos délégué-es du SNUipp-FSU 62 pour toute difficulté rencontrée concernant le fonctionnement et la direction de l'école, que vous soyez en charge d'une direction, adjoint-e ou AESH.

Le fonctionnement et l'avenir de l'école sont l'affaire de tous les collègues !

**Une autre école est possible:
agissons ensemble!**



Pour traiter de la problématique du fonctionnement et de la direction de l'école, pour construire ses revendications avec la profession, le SNUipp-FSU 62 met en place à la rentrée 2021 une

**commission départementale
« fonctionnement et direction de l'école »,**

ouverte à l'ensemble des collègues syndiqué-es (directeur-trice-s, adjoint-e-s, AESH...).

Cette commission aura pour but de débattre et de proposer des idées, des publications et des moyens d'action qui permettront de **mettre en œuvre les revendications du SNUipp-FSU**, au sein des groupes de travail départementaux, académiques et ministériels.

La commission se réunira trois fois dans l'année (plus si nécessité).



Pour y participer, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne que vous trouverez sur notre site 62.snuipp.fr ou de contacter

Alexandra Dehouck



07.82.49.48.85

Dominique Dauchot



06.27.01.02.43

Et dès à présent, pour ceux qui ne le sont pas encore,

Adhérez d'ores-et-déjà au SNUipp-FSU 62 pour l'année scolaire 2021-2022 !

- en ligne sur notre site 62.snuipp.fr
- En nous renvoyant votre bulletin d'adhésion à l'adresse suivante:

**SNUipp-FSU 62
Maison des Sociétés
26, rue Aristide Briand
62000 ARRAS**



**URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION**

**Une autre école
est possible...**

#unplandurgencepourlecole

Alexandra DEHOUCK

... Défendons les droits et les libertés de toutes et tous !

Lutte contre les LGBTphobies à l'École : tout reste à faire !

Une LGBTphobie décomplexée

Les LGBTphobes frappent toujours. On recense encore aujourd'hui en France une agression physique homophobe et transphobe toutes les 33 heures et une agression verbale toutes les 8 heures.

Les victimes, majoritairement masculines et jeunes, subissent des injures et des outrages dans 33% des cas et des violences physiques et sexuelles dans 28% des cas. L'homophobie reste la première cause de suicide chez les adolescents.

Selon le Défenseur des droits, 51% des agents de la Fonction publique estiment que "révéler son homosexualité à son entourage professionnel contribue à mettre mal à l'aise des collègues de travail".

Les femmes ne sont cependant pas épargnées. L'association l'Autre Cercle a publié en 2009 une étude qui montrait que **22% des femmes lesbiennes déclaraient faire l'objet d'une double discrimination au travail, à la fois d'ordre homophobe et d'ordre sexiste.**

C'est le signe d'une LGBTphobie toujours décomplexée et d'un climat qui permet cette propagation !

Ces agressions peuvent commencer au sein de la famille, et se poursuivre tout au long de la vie, dans la cour d'école, en milieu professionnel, dans le monde sportif, dans l'espace public, les médias et même les administrations. Ces agressions empêchent chaque année des milliers de personnes de vivre pleinement leur identité.

Dans notre académie, tout reste à faire !

En décembre 2020, une jeune lycéenne trans s'est suicidée dans son lycée à Lille. La direction de l'établissement lui interdisait de venir en classe en jupe... Le Rectorat de Lille a soutenu la direction de l'établissement dans un communiqué, mais en mégenrant la victime. *"L'établissement scolaire a été informé du cheminement de l'élève et sa volonté de changer d'identité sexuelle (sic). L'élève, qui se trouvait dans un contexte personnel complexe, était accompagné (sic) dans sa démarche par une équipe éducative de son foyer et de son établissement scolaire"*, a écrit la Rectrice de l'Académie de Lille dans un communiqué, s'attirant les foudres des élèves et des associations. **La Rectrice a ensuite regretté dans la presse la formulation de son premier communiqué : "Cela fait partie des choses que nous devons apprendre. On n'est pas toujours parfait sur ces sujets-là" ...**

Et c'est peu de le dire ! Surtout quand est publié quelques mois plus tard, toujours sur le site du rectorat de Lille, **un support de formation à destination des personnels de l'Académie classant l'homosexualité dans les "troubles de la sexualité" !** Un support qui a fini par être retiré du site car considéré, de l'aveu même du Rectorat, comme « scandaleux » et d'une « maladresse dangereuse » !

Un besoin évident de formation

En octobre 2020, le gouvernement avait pourtant lancé un plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT, notamment dans l'Education Nationale. Mais force est de constater que c'est loin d'être suffisant !

Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais dénonce le manque de volontarisme du gouvernement dans la lutte contre les discriminations LGBTphobes. Notre syndicat rappelle que l'École doit être en première ligne de la prévention contre les LGBTphobies en adaptant par exemple les formulaires administratifs pour tenir compte de la diversité des familles, en favorisant à l'école la reconnaissance du genre et du prénom d'usage des élèves trans, en développant une campagne nationale d'informations dès l'école maternelle à destination des élèves, de tous les personnels et des familles...

Cela passe indéniablement par une meilleure formation initiale et continue des personnels, prenant en compte la prévention et la lutte contre les LGBTphobies et l'inclusion des élèves LGBT. L'Education Nationale compte actuellement moins de 200 formateurs-trices spécialisé-es sur cette thématique. Ce qui est nettement insuffisant, eu égard aux 61.500 établissements scolaires que compte la France, où exercent plus d'un million d'agent-es...

Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais dénonce les attermoissements du gouvernement quand il s'agit de faire avancer les droits d'une partie de la population et des enfants. Preuve en est le manque d'intérêt gouvernemental manifeste concernant la légalisation de la PMA pour toutes, ou encore l'abandon de la transcription automatique de l'état civil des enfants nés d'une GPA à l'étranger (un acquis de la Cour de cassation de décembre 2019 qui a pourtant fait jurisprudence) pour ne pas froisser l'électorat conservateur.

Il appelle le gouvernement et le président de la République à prendre les mesures fortes qui s'imposent afin de ne pas laisser s'installer dans le pays un insupportable climat de violence LGBTphobe.

Cela passe également par une véritable lutte contre les discriminations au sein même de la Fonction publique. Une étude de l'INSEE, datant de 2013 a ainsi montré que, **dans la Fonction publique d'Etat, le salaire des agents homosexuels est inférieur de 5,2% à celui des agents hétérosexuels.** L'INSEE voit dans cet écart de salaire « l'effet d'un « plafond de verre » qui s'exprimerait notamment lors des promotions, des notations et des changements de grade, induisant des déroulements de carrière plus lents pour les gays » !

Le SNUipp-FSU Pas-de-Calais rappelle sa volonté de lutter contre toutes les formes de discriminations, tant envers les élèves qu'envers les personnels.

Maxime VASSEUR



Participez à notre commission départementale "Droits et libertés" pour débattre, proposer vos idées, élaborer des publications et construire ensemble des moyens d'actions pour mettre en œuvre les revendications et les valeurs qui font votre syndicat à l'échelle de notre département. Plus d'infos : 62.snuipp.fr

... Exigeons un vrai salaire, un vrai statut, un vrai métier !

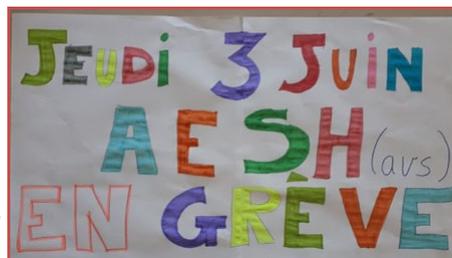
Jeudi 3 juin : succès de la mobilisation à Calais et Lille !

Des milliers d'AESH, soutenu-es par bon nombre d'enseignant-es ont fait grève ce 3 juin 2021 à l'appel de la FSU et de la plupart des syndicats. Dans notre académie, des dizaines de collègues se sont rassemblé-es devant la sous-préfecture à Calais, et ont manifesté jusqu'aux grilles du Rectorat de Lille. On a également compté plusieurs écoles fermées et des rassemblements un peu partout dans le Pas-de-Calais, notamment à Noeux-les-Mines, Wizernes, St Etienne au Mont...



Pour l'ensemble des AESH actuellement sous contrat, le SNUipp et la FSU revendiquent :

- un emploi à temps complet ;
- une répartition du temps de travail qui prenne en compte la réalité du travail réalisé (réunions, préparations matérielles, rendez-vous avec les différents professionnels, temps de trajet entre les lieux d'exercice...);
- l'application d'une grille indiciaire de référence assise sur le B-type ;
- le versement des indemnités pour exercice dans les établissements de l'éducation prioritaire ;
- le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de leur mission ;
- l'amélioration des conditions de travail notamment la limitation de la mutualisation des accompagnements et la suppression des PIAL ;
- l'accès à l'ensemble des dispositifs de l'action sociale ;
- leur recrutement par les services déconcentrés de l'État pour les missions d'accompagnement ;
- le développement d'une réelle formation professionnelle sur le temps de travail, initiale et continue, qui tienne compte des différents aspects et de l'évolution du métier.



Audience au Rectorat de Lille du 3 juin 2021

Cette année a été marquée par trois mobilisations des AESH à la l'appel du SNUipp et de la FSU. Au fur et à mesure de l'année, les collègues AESH et enseignant-es ont amplifié la mobilisation. La journée du 3 juin a été une réussite. Une manifestation a même été organisée.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, nous avons mobilisé plusieurs centaines de collègues.

Une délégation intersyndicale a été reçue en audience au rectorat par le Secrétaire académique adjoint, le Conseiller école inclusive, SAGERE. Mais ni la Rectrice, ni les Directeurs académiques n'ont daigné venir pour écouter les revendications des AESH.

Nous avons l'assurance que plus personne, ni sur le terrain, ni dans les plus hautes sphères de l'Etat, ne remettrait en cause le rôle primordial des AESH. Il est en accord aussi que la situation des AESH est très précaire et que leur salaire ne permet pas de vivre de manière décente.

Si l'Administration a été dans l'écoute lors de cette audience et a semblé entendre nos revendications, rien de concret n'a été apporté. La réponse donnée à chaque

problème soulevé étant bien souvent "après la crise sanitaire, nous devrions...".

Ce que la FSU a obtenu lors de cette audience :

- la republication du guide pratique AESH ;
- de la formation académique pour les AESH ;
- les remboursements de frais de déplacement priorités pour les AESH dans le traitement par les services ;
- que la priorité était le dialogue social avec davantage de groupes de travail relatifs aux PIAL et aux AESH. Ceux-ci devraient donc être pérennisés.

Ceci peut apparaître mince face à la situation. **Aujourd'hui encore, les AESH doivent vivre avec la précarité (professionnelle, financière...). Et comme les promesses de l'Administration n'engagent que celles et ceux qui y croient, il est urgent de continuer nationalement et localement la mobilisation !**

Un bon "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras".

Le SNUipp et la FSU organisent et défendent les AESH. Nous vous invitons à nous rejoindre !

L'adhésion au SNUipp-FSU 62 ne coûte que 25 euros à l'année ! Et vous bénéficierez l'an prochain d'un crédit d'impôt de 66% !

Maxime VASSEUR

... Défendons la spécificité de l'école maternelle !

TOUCHE PAS À MA MATERNELLE !



Vers une réécriture inquiétante des programmes ?

A la demande du ministre, le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a publié en décembre 2020, une note proposant une réécriture très inquiétante du programme de la maternelle qui marque une véritable rupture concernant ses missions.

Sous l'excuse de la scolarisation obligatoire dès trois ans, le CSP a publié cette note qui marque un changement profond dans la vision de ce que doit être l'école maternelle. Penser l'école maternelle au rythme des enfants, comme le préconisaient les programmes de 2015, c'est permettre à chacun d'évoluer à son rythme. Cette nouvelle conception de l'école maternelle ne fera qu'accroître les inégalités... même si le CSP allègue du contraire.

Les programmes de 2015 ont été le fruit d'une longue et large consultation de la profession mais aussi de la communauté éducative. Construits dans une véritable démarche collaborative, ils ont été votés unanimement au conseil supérieur de l'Éducation (CSE) en 2015.

Pour rédiger la note « d'analyses et de propositions sur le programme d'enseignement de l'école maternelle », le CSP n'a cette fois consulté aucune organisation syndicale, aucun-e enseignant-e non plus et les rares références scientifiques abordées sont celles gravitant autour du Ministère, tels que Stanislas Dehaene ou encore Alain Bentolila. Et ce n'est pas vraiment une surprise, déjà en 2018, dans le dossier de presse du ministère de l'Éducation nationale et en 2019, dans la circulaire de rentrée, le ton était donné. Le CSP ne fait que reprendre à son compte les orientations ministérielles. C'est aussi à nouveau l'exemple du peu de cas que fait ce ministère de la professionnalité enseignante et de sa conception très singulière d'une « école de la confiance... »



Alors que les programmes 2015 placent l'enfant, et son développement, au centre des apprentissages, la note insiste sur le fait que les élèves de maternelle doivent être préparés à l'entrée en élémentaire.

Cette préparation subordonne de fait l'école maternelle à l'élémentaire, faisant perdre de vue l'identité même de cette école si spécifique. « Les trois années de scolarité préélémentaire doivent assurer à tous les enfants des acquisitions qui leur seront nécessaires pour aborder avec confiance le cours préparatoire. Sans pour autant être l'antichambre de l'école élémentaire (sic), l'école maternelle doit permettre à tous les enfants d'accéder sans difficulté préalable aux apprentissages fondamentaux ».

Les programmes de 2015 avaient trouvé un équilibre entre la nécessaire préparation au CP et les objectifs spécifiques liés aux apprentissages des jeunes enfants. Les propositions de la note du CSP tendent à une réduction des programmes aux fondamentaux, et ce dès la maternelle, loin de l'objectif ambitieux d'une culture commune pour tous. Le but est clair : arriver aux 100% de réussite aux évaluations d'entrée au CP (qui sont déjà elles mêmes en décalage et contradictions avec les programmes et l'évaluation positive par observation en maternelle), en instaurant la préparation/bachotage dès la Petite Section !

Autre sujet d'inquiétude, les évaluations

Le CSP en préconise dès la PS et en GS, et démontre encore une fois le manque de connaissance de l'école maternelle et des enfants qu'elle accueille et un manque de confiance dans ses agents. Mettre en place des évaluations normatives à un instant T, c'est faire fi des différences de rythme et de développement des élèves, c'est créer artificiellement de l'échec en traduisant les résultats en réussites ou échecs prédictifs d'une trajectoire scolaire.

De plus les évaluations dès l'entrée en Petite Section stigmatiseront les familles car elles ne reposeront pas sur des apprentissages scolaires mais familiaux. L'école maternelle doit rester le lieu de l'évaluation fondée sur l'observation des élèves en cours d'apprentissages à l'échelle du cycle.

Enfin n'oublions pas que ces évaluations seront aussi un formidable outil de pilotage et de contrôle des enseignants et un moyen de pression supplémentaire.

Un plan d'urgence pour notre école !

A sa publication, ce document a fait l'objet de vives objections de la part notamment du SNUipp-FSU et chercheurs. Mais depuis d'autres préoccupations ont passé sous silence ce projet qui est encore bel et bien dans les cartons.

... Défendons la spécificité de l'école maternelle !

D'ailleurs la riposte s'est organisée et depuis janvier 2020 le SNUipp-FSU a organisé un « Webinaire spécial maternelle » qui a réuni plus de 1400 collègues en direct ; des chercheurs ont publié une tribune dans le café pédagogique ; en février un collectif de syndicats enseignants et d'associations professionnelles ont publié dans le journal *Libération* ; un colloque spécial maternelle a également été organisé par le SNUipp-FSU début juin.

Il nous faut être extrêmement vigilant et il nous faut résister individuellement et collectivement face à l'envie d'avoir des

évaluations toutes faites qui n'ont pas besoin de professionnels pour les passer et face aux injonctions et pressions en tous genres qui nous affaiblissent et menacent notre profession et nos élèves.

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle a surtout besoin d'une politique éducative qui prenne en compte sa singularité. Une politique qui fasse confiance aux enseignants sur le terrain, professionnels de l'éducation. Il est urgent de réagir afin de défendre l'Ecole Maternelle que nous voulons.

Déborah LASSALLE

La riposte du SNUipp-FSU a porté ses fruits !

Le ministère avait fait le choix de modifier les programmes de la maternelle. **Mais c'était sans compter sur les fortes mobilisations du SNUipp-FSU pour défendre les spécificités de la maternelle.** Vent debout, le syndicat affronte cette tempête pour conserver une école maternelle bienveillante et exigeante, respectant le rythme du jeune enfant et la progressivité des apprentissages. **Il en résulte une prise de distance très nette du ministère avec la note du CSP.**

L'essentiel est sauf

Les PE vont-ils devoir modifier leurs pratiques à la rentrée de septembre ? La réponse est **non**. La grande section devient-elle l'année de préparation des évaluations CP ? **Non**. La place du jeu et du corps sont-ils remis en cause ? **Non**. Les PE devront-ils apprendre à leurs élèves des listes de mots ? **Non**. Le programme 2021 constitue donc davantage des aménagements du texte de 2015 qu'un nouveau programme. Les grands principes qui fondent la spécificité de la maternelle sont réaffirmés comme l'éducabilité de tous les élèves, l'évaluation positive, une école accueillante adaptée aux jeunes enfants qui respecte les différences de rythme et de développement, les modalités et domaines d'apprentissage, le développement multi-dimensionnel... La place de la littérature jeunesse, de l'écriture inventée, du jeu, la construction du nombre est réaffirmée. La maternelle demeure garante des spécificités du cycle 1 et des façons particulières dont les jeunes élèves apprennent.

Des points de vigilance demeurent

Toutefois, l'augmentation des attendus des programmes dont certains apportent des objectifs de cycle 2 pourraient

mettre en difficulté nombre d'élèves, notamment les élèves des milieux populaires. Le ministère en minore la portée en les présentant comme des objectifs potentiels mais non exigibles pour tous les élèves. Le SNUipp-FSU, en désaccord avec ce renforcement de ces attendus, saura le rappeler en temps et en heure. Cependant demeure le risque d'une mise en échec artificielle avec le danger de prescriptions de séquences d'enseignement très « scolaires » ne donnant pas le temps nécessaire à l'acculturation aux attendus de l'école. L'autre source d'inquiétude est l'annonce de documents d'accompagnement. Depuis 2017, l'empilement des guides a produit une inflation sans précédent du prescrit. En outre, bien que des documents d'accompagnement puissent être conçus comme de simples ressources sans caractère obligatoire, l'expérience montre que la hiérarchie intermédiaire considère bien souvent ces guides comme des prescriptions officielles. Le SNUipp-FSU y sera vigilant.

Défendre la professionnalité

Le SNUipp-FSU encourage donc la profession à utiliser les marges de manœuvre que laissent ces nouveaux programmes. Il soutient et considère les PE comme les acteurs et actrices de la transformation de l'école. Leur professionnalité ne peut être remise en cause. Les débats en lien avec la recherche pour améliorer l'école et la rendre plus démocratique sont nécessaires et doivent se poursuivre. C'était l'objectif du colloque du SNUipp-FSU « *Maternelle : il faut voir grand pour les petits* » du 1er juin 2021 où étaient présents pour échanger différents chercheurs et chercheuses spécialistes de la maternelle et de nombreux enseignants et enseignantes (plus de 800).



Participez à notre commission départementale "Maternelle" pour débattre, proposer vos idées, élaborer des publications et construire ensemble des moyens d'actions pour mettre en œuvre les revendications et les valeurs qui font votre syndicat à l'échelle de notre département.
Plus d'infos : 62.snuipp.fr

